Texto original francés de los discursos pronunciados por el Señor S. Pérez Triana ante la Segunda Conferencia de la Paz en La Haya, en los meses de Julio, Septiembre y Octubre de 1907.

Discours prononcé par M. S. Pérez Triana le 5 Juillet 1907.

Monsieur le Président,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous parler au nom de la Délégation de la République de Colombie; il est donc tout à fait naturel que je vous parle comme un Américain; je donne à ce mot toute l'ampleur de sa généreuse envergure historique et géographique, qui lui revient de droit et qui couvre toute l'étendue du continent: le Nord, le Centre et le Sud et les îles des Océans américains.

Je viens m'occuper de la proposition déposée par S. Exc. Mr. Choate au nom de la Délégation des Etats-Unis d'Amérique, concernant l'inviolabilité de la propriété privée ennemie sur mer, d'après laquelle: „La propriété privée de tous les citoyens des puissances signataires, à l'exception de la contrebande de guerre, sera exempte, en mer, de capture et de saisie par les navires armés ou par les forces militaires desdites puissances. Toutefois, cette disposition n'implique aucunement l'inviolabilité des navires, qui tenteraient d'entrer dans un port bloqué par les forces navales des susdites puissances ni des cargaisons desdits navires."

Nous avons écouté, avec intérêt et avec la plus grande sympathie l'éloquent discours de Mr. Choate, où d'une façon si nette et si précise, il nous a démontré comment le principe humanitaire et civilisateur contenu dans la proposition sus-

dite, constitue une tradition uniforme et soutenue de la politique de son pays depuis l'aurore même de son émancipation, à travers toutes sortes de vicissitudes et de changements, jusqu'à nos jours.

Le discours de Mr. Choate est conçu dans l'esprit large et humain des anciens papiers d'Etat, „State papers", de la Chancellerie et de la Présidence des Etats-Unis d'Amérique qui, lui-même à son tour, était l'écho de la voix et du sentiment de la nation entière dans les jours glorieux de son émancipation et de sa fondation.

On se rappelle, en le lisant, des noms dont le prestige forme une partie intégrale des gloires historiques des Etats-Unie, depuis Patrick Henry, avant l'indépendance, demandant la liberté ou la mort, Benjamin Franklin, un des pères de la liberté américaine; Adams, Madison, Jefferson, signataires de l'acte d'indépendance, les grands Présidents de la première époque jusqu'à Monroe; les orateurs fougeux comme Daniel Webster, proclamant la liberté des Grecs en 1823, jusqu'à Charles Sumnar et Garrisson proclamant l'émancipation des esclaves et jusqu'à Lincoln et Seward, défendant la liberté humaine et la justice au dédans et au déhors du territoire. Il nous a semblé à nous autres, Américains de l'Amérique Latine, en écoutant Mr. Choate, qu'il passait sur nos têtes un souffle de l'ouragan des vieux jours qui annonçait la justice et la liberté qui, pendant une longue partie du siècle dernier, nous venait du Nord, et que nous croyions apaisé. C'est une renaissance. Les Etats-Unis, en reprenant la défense désintéressée des principes de justice et d'humanité, sont dans leur rôle, qui fut historique, et nous avons tous raison de nous en féliciter.

S'il s'agissait ici dans cette question, comme dans la plupart des questions soumises à la Deuxième Conférence de la

Paix, seulement de principes et de doctrines, et de déterminer parmi les uns et les autres, ce qui serait plus d'accord avec la justice et l'humanité, il est sûr qu'il n'y aurait presque pas de discussion; l'idéal abstrait, l'idéal suprême dans tous les cas, et l'adaptation abstraite des questions particulières à cet idéal, sont des choses faciles, sur lesquelles, sauf des cas exceptionnels, nous tomberions tous d'accord sans difficulté. Mais il ne s'agit pas d'une discussion académique, cherchant à découvrir et à fixer la vérité. Nous représentons ici des Nations, c'est-à-dire des organismes collectifs humains, qui ont leurs traditions, leurs aspirations et leurs nécessités, leur tempérament et leurs préjugés. C'est notre devoir de tenir compte des exigences de ces organismes en face des besoins de leur vie interne et de leurs relations avec les autres Nations. Ce n'est pas un travail d'analyse que nous sommes appellés à réaliser: c'est un travail d'adaptation. Nous cherchons à nous approcher de l'idéal autant que possible, mais chacun de nous, dans son cas, doit subordonner ses decisions aux besoins et aux intérêts de la Nation qu'il représente.

C'est pour ces raisons-là que, en même temps que notre sympathie et nos voeux accompagne la doctrine contenue dans la proposition de Mr. Choate, comme exprimant une aspiration noble et humanitaire, comme Délégués de Colombie, nous devons porter à la connaissance de la Conférence, que nous n'y adhérons pas et que notre Pays ne souscrira pas à la proposition présentée par la Délégation des Etats-Unis d'Amérique dont nous nous occupons.

Je vous demande votre indulgence pour quelques minutes encore; je serai bref, mais je désire. une fois pour toutes, donner quelques explications sur les conditions et les circonstances générales de mon Pays qui d'ailleurs, si je ne me

trompe pas, sont les mêmes que celles de beaucoup d'autres Pays de l'Amérique Latine.

La Colombie est un pays d'une très vaste étendue, dont la population est très peu nombreuse; nous sommes à peine cinq millions d'âmes ou il y aurait de la place aisée pour une centaine de millions; notre position géographique est exceptionnellement favorable; nous avons de longues côtes sur l'Atlantique et sur le Pacifique; nous avons des systèmes merveilleux de fleuves navigables qui tendent leurs cours vivifiants au lointain des plaines immenses, au pied des cordilières et sous la voûte des interminables forêts; nos montagnes sont riches en mineraux de toutes espèces, nos vallons et nos plaines sont fertiles.

Dans l'état actuel du développement de l'humanité, il est à peine naturel que les yeux de la convoitise se tournent vers nous, avec un désir de colonisation politique, qui signifierait notre suppression comme Nation. Nous admettons, nous souhaitons, nous encourageons la colonisation pacifique, arrivant chez nous pour répandre ses flots fécondateurs dans notre milieu, à l'abri de nos lois et de nos institutions; toute autre façon de colonisation, c'est notre devoir de l'empêcher, coûte qui coûte.

Il est évident que pour des pays comme le nôtre, qui n'ont pas de marine marchande et qui n'ont presque pas de marine de guerre, mais qui, à l'heure de la guerre, peuvent l'augmenter, il y a tout à perdre et rien à gagner à consentir à la suppression du droit de capture de la propriété privée ennemie sur mer. Il est évident qu'une puissance possédant une marine de guerre et une marine marchande, qu'il lui sera impossible de protéger avec une efficacité absolue dans tous les océans, se trouvera plus disposée à nous faire la guerre, si elle sait que par l'adoption

de la proposition de Mr. Choate, nous nous sommes liés les mains, et que nous ne pourrons pas exercer de représailles qui pourraient devenir très coûteuses.

C'est donc comme un élément de défense qu'il nous faut conserver le droit à la pratique que la résolution de Mr. Choate cherche à abolir. Mr. Choate nous a dit que c'est un héritage de l'ancienne piraterie; c'est vrai, comme il est vrai que la guerre n'est que le meurtre organisé; nous ne gardons ce droit que pour le moment où la normalité aura cessé. Nous ne pouvons pas nous lier les mains justement pour le moment où la justice doit disparaître pour être remplacée par la violence, où la piété voile ses yeux et où la force inexorable et brutale doit regner suprême.

Mr. Choate nous a dit, au nom de l'illustre Président des Etats-Unis, que les Nations doivent accepter le principe humanitaire qu'il propose, même si cela leur impose des sacrifices de leurs ambitions ou de leurs intérêts. C'est un appel noble, procédant d'une haute éminence. Heureux homme, Mr. Roosevelt si en descendant du fauteuil présidentiel des Etats-Unis d'Amérique, qui par le prestige, la puissance et la potentialité, vaut bien le trône des Rois et des Empereurs, heureux homme Mr. Roosevelt, si plus tard, à l'heure du soleil couchant d'une vie pleine d'activé energique, la main sur son cœur, il peut déclarer, devant le monde et devant l'histoire, qu'il a toujours suivi la belle et humanitaire doctrine de respecter la Justice et l'Humanité et les droits des faibles, comme idéaux suprêmes, même au détriment des intérêts politiques ou des ambitions nationales de son Pays.

Pour en finir, Messieurs, nous n'acceptons pas la proposition de Mr. Choate parce que nos conditions et nos circonstances ne nous permettent pas ce beau luxe en faveur des principes abstraits de la Justice et de l'Humanité. On

peut être apôtre et chercher le matyre individuellement; quand on représente un Pays, on a le devoir de défendre ses intérêts; dans le cas présent, il s'agit de politique internationale et non pas de philanthropie.

Discours prononcé par M. S. Pérez Triana le 18 Juillet 1907.

Monsieur le Président,

Messieurs,

J'ai écouté dans un silence repectueux les édifiantes discussions sur les façons, les systèmes et les règlements, pour l'extermination des hommes et la destruction des choses matérielles, c'est-à-dire sur l'art de la guerre qui ont si longuement occupé l'attention de cette Conférence de la Paix, ce qui prouve combien est difficile la tâche d'établir la paix entre les hommes.

Il s'agit maintenant d'une question qui nous touche, à nous autres de l'Amérique latine, de très près. Le recouvrement des dettes par la voie coërcitive, intéresse nécessairement les pays de l'Amérique latine, dont l'étendue est très vaste, et où l'exploitation des richesses naturelles continuera à demander, dans l'avenir, comme elle a demandé jusqu'à présent, des capitaux qu'il faudra chercher à l'étranger et qui, dans beaucoup de cas, seront obtenus soit directement par les Gouvernements des pays respectifs, soit avec leur garantie.

Le principe du recouvrement coërcitif ne peut avoir d'application que dans le cas où le créancier est fort et où le débiteur est faible. Dans le cas, qui pourrait très bien se présenter, d'un créancier faible militairement, envers une

grande puissance militaire, ne pouvant pas payer ses dettes, le droit de recouvrement coërcitif deviendrait dérisoire.

Dans le cas des pays débiteurs, il est possible que, malgré la plus grande prudence, le Gouvernement se trouve dans l'impossibilité de faire face à ses obligations pécuniaires. Il peut survenir des révolutions intérieures, des guerres internationales, des cataclysmes de la nature, diminuant, d'une façon incalculable, les revenus publics; il peut survenir de mauvaises récoltes pendant plusieurs années successives ou la baisse soutenue et ruineuse du prix des produits nationaux; tout cela est d'une gravité exceptionelle pour des pays neufs qui, au contraire des vieux pays d'Europe, ne possèdent pas de richesses accumulées pendant des siècles.

La proposition présentée par la Délégation des Etats-Unis établit: „qu'il est convenu qu'un recours à aucune mesure coërcitive, impliquant l'emploi des forces militaires ou navales pour le recouvrement des dettes contractuelles, ne pourra avoir lieu jusqu'à ce qu'une offre d'arbitrage n'ait été faite par le créancier et refusée ou laissée sans réponse par le débiteur, ou jusqu'à ce que l'arbitrage n'ait eu lieu et que l'Etat débiteur ait manqué à se conformer à la sentence rendue."

Il découle de cet exposé que l'Etat débiteur qui aurait manqué à se conformer à la sentence rendue pourra être soumis à des mesures coërcitives pour le recouvrement des dettes contractées par lui et définies par la sentence arbitrale.

L'Etat se trouvant donc dans les conditions décrites, sera attaqué par les forces navales et militaires du créancier; ce sera une guerre dans laquelle l'Etat débiteur sera condamné d'avance devant la conscience universelle, comme l'auteur d'une guerre injustifiable d'après sa propre déclaration.

Dans la proposition en question et dans toutes celles qui admettent l'emploi de la force après l'épuisement de l'arbi-

trage, il y a une lacune; cette lacune consiste à oublier ou à omettre de considérer le cas où il peut s'agir, non pas de manque de volonté, mais de manque de possibilité de payer; on oublie qu'un Etat, de même qu'un individu, peut se trouver dans des conditions où, avec la meilleure volonté, il lui sera impossible de faire face à ses obligations pécuniaires.

La décision rendue par la Cour arbitrale ne peut, ni changer les conditions du pays débiteur, ni augmenter ses ressources. Après cette décision cependant, le pays débiteur, ne pouvant pas payer ses dettes, devra souffrir l'agression armée du créancier qui pourra bombarder ses ports et envahir son territoire. Et encore, les coups ne tomberont pas sur les coupables ou sur les responsables, mais sur des victimes innocentes qui souffriront tout le poids des erreurs ou des fautes de ceux qui les gouvernent. Cette façon indirecte de recouvrer les dettes, tient des méthodes de l'Inquisition; elle n'est pas plus acceptable moralement que l'application du tourment pour forcer des confessions de culpabilité des lèvres innocentes.

Il est certain que, malgré l'acceptation préalable de l'emploi de mesures coërcitives, le pays débiteur se défendra; ses fils trouveront, au moment de cette guerre de défense du sol sacré de la Patrie, qu'ils auront légitimé d'avance l'action du sabre qui les égorge et de la main qui les étrangle.

Si un pays débiteur comme le nôtre, ne paie pas après la sentence arbitrale, c'est qu'il ne pourra pas payer. Nous ne pouvons pas accepter l'hypothèse de mauvaise foi pour notre pays; nous ne pouvons pas accepter l'attaque à notre intégrité et à notre indépendance comme pouvant être justifiée par cette hypothèse; l'intégrité et la souveraineté d'un pays doivent être placés, par ses fils et par ses représentants, au-delà de toute supposition honteuse et indigne,

comme lorsqu'il s'agit de l'honneur d'un homme ou de la pudeur d'une femme.

Je comprends parfaitement que ces idées sont très différentes de celles des créanciers. Mais chacun de nous parle ici dès son point de vue et avec ses raisons. L'esprit de Shylock est encore tout puissant presque, dans notre civilisation moderne; dans le temps, il pouvait vendre le débiteur insolvable comme esclave ou l'emprisonner à son gré. Nous avons avancé un peu, mais Shylock continuera toujours à demander sa part de chair et à la prendre toutes les fois qu'il pourra le faire. C'est son rôle. Du reste, comme disait M. de Brunetière, je n'accuse pas, je constate.

La loi de presque toutes les nations civilisées a supprimé la prison pour dettes. Le débiteur insolvable est laissé en liberté; d'après la proposition dont il s'agit, la nation insolvable, même dans le cas d'impossibilité matérielle et notoire, doit subir la guerre; c'est-à-dire: on établit le châtiment pour le malheur, comme si le malheur était un crime. On arrive ainsi à des conclusions monstrueuses.

Dans le cas du créancier individuel, le debiteur peut s'attendre à un lointain rayon de charité humaine; mais le créancier collectif est impitoyable; le sentiment d'humanité se dissipe dans la collectivité, comme la fumée dans l'espace. Les foules, comme les eaux, cherchent et trouvent leur nivelation par les niveaux les plus bas.

En établissant le recouvrement coërcitif des dettes, on cherche à établir, en faveur du créancier international, une condition de préférence, puisqu'on cherche à supprimer pour lui, le cas de force majeure qui est une condition tacite mais obligatoire de tous les contrats. Si un homme perd son bien sans l'avoir assuré d'avance, par naufrage, par incendie ou par la faillite d'une société anonyme, il doit se résigner;

mais on demande, pour le créancier se trouvant en face d'un Etat qui n'a pas les moyens de payer, le recours à la force, pour augmenter, avec la violence sanglante, la détresse du pays débiteur.

Je me permets d'attirer l'attention de mes collègues qui représentent les pays de l'Amérique latine, sur ce que je viens de dire et je leur rappelle que, l'acceptation du recours à la force à un état donné du développement des événements, implique l'acceptation à l'avance de la possibilité de mauvaise foi de la part de la nation respective, entrainant, comme corollaire inévitable et juste, l'agression armée contre l'indépendance et l'intégrité du pays débiteur.

Si on accepte la proposition, il nous restera, à ceux qui ne l'accepteront pas, le droit de défendre notre drapeau, le cas échéant, sans que notre patrie ait été déclarée par ses représentants, dans une occasion solennelle et historique, comme étant capable de mauvaise foi. Nous proclamons l'inviolabilité de la souveraineté d'un Etat, ce qui est d'accord avec la doctrine Drago.

Probablement la lacune contenue dans la proposition, en ignorant le cas d'impossibilité de payer, n'est pas exactement un oubli, elle doit naître des exigences de la politique internationale où la vérité tout entière ne peut pas trouver de place. Je crains que la Conférence de la Paix ne se heurte à chaque instant contre cet obstacle: par exemple, il est à craindre que dans les cas les plus sérieux, l'arbitrage pour empêcher les guerres ne pourra pas se réaliser parce qu'on ne pourra pas, ni de l'une ni de l'autre part, avouer les vrais motifs et les véritables causes de la guerre.

Quant à la Cour arbitrale, pour définir et pour préciser la condition véritable des dettes, nous devons tous l'accepter; d'abord parce qu'il y a de la justice dans son institution et

puis, parce que l'expérience nous démontre que les prétentions exorbitantes des créanciers individuels souffrent toujours des réductions surprenantes en faveur des débiteurs.

L'établissement du récours à la force entraîne un danger nouveau pour la paix du monde. Les financiers aventuriers en ligue avec les gouvernements avides, feront un ménage menaçant; les courtiers pourront dire à leur client: ce titre est de tout repos. Nous avons la marine et l'armée à notre service, pour nous assurer le paiement.

C'est l'appel à la force que nous rejetons. On demandera: Que faut-il faire? Je vous repondrai: Si vous ne pouvez pas résoudre le problème d'une façon satisfaisante et juste, laissez les choses prendre leur cours. Il faut se rappeler aussi que les nations sont, pour ainsi dire, immortelles, qu'il n'y a pas de prescription pour les dettes nationales; que ce qu'une génération ne paie pas, est payé par la génération suivante. La Conférence de la Paix, malgré la bonne volonté de tous ses membres et l'habilité indiscutable des hommes illustres qui président à ses délibérations, ne peut pas faire des miracles et il en serait un d'assurer les créanciers internationaux contre toutes possibilités de pertes, et, j'ose le dire, pas un miracle, mais une grande erreur, de placer entre les mains des financiers, — dont il y en a qni ne sont pas des anges, — les moyens de faciliter des guerres impérialistes plus ou moins avouées dans leurs tendances contre des nations faibles. De ces étincelles peuvent jaillir des incendies d'une portée incalculable.

Je ne dois pas terminer sans ajouter que la Colombie, mon pays, a son crédit bien établi, que ses revenus augmentent à vue d'œil et que la paix règne sans ombres ni nuages.

Discours prononcé par M. Pérez Triana le 26 Septembre 1907.

Monsieur le Président,

Messieurs,

C'est avec la plus grande timidité que je m'adresse à vous aujourd'hui. Il s'agit des mines automatique de contact et je dois confesser que mon éducation là dessus á été déplorablement négligée.

A coté de la question technique, cependant, il y a une autre que l'on pourrait considérer comme de moralité internationale, sur laquelle nous pouvons tous parler plus à notre aise. En tout cas, Messieurs, je chercherai à ne pas prendre plus de dix minutes de votre temps, d'accord avec la règle établie, dont l'observation est devenue précieuse, comme le diamant, par sa rareté.

L'objectif essentiel de cette Conférence est la paix. Comme l'étoile polaire, il est lointain, mais quand même, il doit nous guider. Si nous ne pouvons pas, comme c'est le fait, supprimer la guerre, par un seul effort, comme on éteint un flambeau en le submergeant dans l'eau, nous pouvons au moins, prouver la sincérité de nos intentions en cherchant à dimimier autant que possible les horreurs de la guerre. Ce sont, je crois, des points sur lesquels nous sommes tous d'accord.

Les grandes idées concrètes qui constituent le but suprème de nos labeurs, ne peuvent pas être réalisées en un jour. Nous savons que toute moisson signifie une lente évolution des éléments de la nature et que, s'il suffit á la terre généreuse de quelques mois pour que les blés mûrissent, le coeur des hommes a besoin de longues années, et parfois de siècles, pour que l'idée rédemptrice se cristallise en fait accompli;

seulement, pour que les hommes ne perdent pas la foi, et ne tombent dans le désespoir, frère de la mort, il faut que l'effort vers le but suprème, soit maintenu sans défaillance et sans découragement, et que l'on accomplisse quelque chose, même si c'est très peu de chose: un pas en avant est plus éloquent que toutes les promesses et que tous les voeux. Ceux ci, du reste, ne sont quelquefois que le manteau d'une charité conventionelle, sous laquelle s'abrite notre impuissance, peureuse et balbutiante.

De tous les engins de la guerre moderne, il n'y a aucun qui soit comparable, par l'horreur qu'il inspire et par la dévastation qu'il inflige, aux mines automatiques. Il y a quelque chose d'infernal dans ces appareils qui, cachés comme des traîtres sous les eaux, répandent la destruction et la mort, sans aucun risque pour ceux qui les ont placés, sans cette communauté du danger, pour les combatants, qui semble ôter à la guerre l'aspect du meurtre, où l'assassin poignarde sa victime dans l'ombre et à l'improviste. Il est pitoyable de songer aux masses de courage marchant vers l'ennemi – „mass of courage rolling on the foe," – comme dit le poète anglais, aux hommes frémissant de patriotisme et prêts à lutter, écrasés, anéantis, foudroyés, par une agence meurtrière, posée par un ennemi absent.

L'horreur augmente lorsque la mine flotte à l'insu des vagues et du vent, comme une menace, non seulement pour les belligérants, mais pour tous les navigateurs; c'est la haine des hommes, répandue comme une malédiction sur les flots de l'océan.

Sans prétendre avoir appris les détails de la question technique, je crois ne pas me tromper en disant qu'il y a des mines amarrées et des mines non amarrées. Si nous pouvions supprimer absolument leur emploi, nous le ferions,

tous, sans hésiter: il faut bien le croire puisque nous voudrions pouvoir supprimer la guerre. Mais, comme cela est impossible, limitons l'emploi des mines à la défense, ce que si j'ai bien compris Messieurs les experts, voudrait dire qu'on n'admettrait que les mines amarrées pour la défense des ports, des côtes, des embouchures des fleuves, etc. La loi admet l'homicide dans les cas de défense personnelle.

C'est aux puissants de faire cette concession humanitaire; c'est à eux de prouver leur sincérité. Les puissances qui ne sont pas fortes se contenteront sans doute, si elles peuvent compter sur ce moyen de défense qui ne menacera que l'ennemi à l'heure de l'attaque.

Mais si cette concession est refusée, on doutera de la sincérité de la Conférence, et la responsabilité mondiale et historique, partagée entre nous tous, ce qui nous donne le droit de parler, même si nous ne représentons pas une puissance grande, ni moyenne, et si nous ne sommes pas des experts techniques, tombera plus lourdement sur les forts et sur les grands. C'est à eux que nous faisons appel, leur demandant de prouver leur sincérité. S'ils ne peuvent pas se mettre d'accord pour amoindrir en quelque sorte une des plus horribles possibilités de la guerre, s'il leur en manque le courage ou la générosité, où donc serait la justification de leur puissance? La force, comme la noblesse, oblige.

Discours prononcé par M. S. Pérez Triana le 18 Octobre 1907.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Celle-ci est la séance de clôture de la deuxième conférence de la paix; l'heure est solennelle. Elle sera mémorable. La réunion pour la première fois de toutes les nations du monde dans un commun effort vers la paix et vers la justice est un événement dont l'importance féconde augmentera chaque jour.

Jusqu'ici l'humanité a rêvé le rêve rouge da la violence. Elle marche à travers les siècles courbée sous le fardeau de la guerre. Notre civilisation matérielle moderne a augmenté les éléments de destruction. Les atténuations de l'ancienne férocité obéissent généralement au calcul qui supprime ce qui est inutile; c'est de la tactique et non pas de la pitié. Il est permis de tout essayer en échange de la victoire.

Du berceau jusqu'à la tombe, le spectre de la guerre nous guette comme une sentinelle impitoyable. Les rois, les peuples sont ses esclaves. Chaque génération trouve le fardeau plus lourd que la génération précédente, dont elle hérite des fautes et des malheurs. Lorsque le clairon sonne l'appel, nous devons tout abandonner. C'est le devoir suprême qui demande le sacrifice suprême: illusion, tendresse, amour, les rêves de la jeunesse, les triomphes de l'âge mûr, tout disparaît dans le gouffre sanglant: la guerre nous prend toutes les roses de nos jardins et toutes les branches de nos lauriers.

On entend de partout la plainte qui semble annoncer la fin de la résignation; l'humanité est à bout de forces.

De l'éminence auguste et solitaire de son trône, un puissant monarque a écouté la rumeur sourde, on dirait menaçante,

de cette plainte. Son âme tourmentée par cette douleur infinie a voulu la soulager. Cette larme de pitié vivra dans la mémoire des hommes dans un élan de gratitude impérissable, elle est plus précieuse que les prérogatives dynastiques et que les diamants de la couronne impériale.

C'est ainsi que nous sommes réunis ici, rassemblés de tous les coins du monde, par le vent de l'histoire, qui, maintenant, va nous disperser vers tous les coins du monde, comme les feuilles tombées des branches.

La tâche d'établir la paix sur la terre est lourde et difficile; elle ne peut pas être réalisée dans un jour ni par une génération; mais les hommes sont habitués à traverser la vallée sombre de la vie, contents et courageux, si un seul rayon d'espérance tombe sur la route.

Cette Deuxième Conférence de la Paix a maintenu le feu sacré de l'espérance dans le coeur des hommes; elle a ainci rempli son devoir dans la mesure de ses forces. Nous allons rentrer dans nos pays, la foi raffermie, prêcher la parole d'encouragement. Nous autres, représentants de l'Amérique Latine, nous pouvons dire à nos peuples que nous avons pris notre place parmi les grandes et les anciennes puissances de la terre, que nous avons rempli notre devoir et que, dorénavant, on comptera sur nous comme étant des éléments utiles pour tous les efforts en faveur de l'humanité.

On a fait preuve d'une grande sagacité politique internationale en nous permettant d'avoir une voix dans cette assemblée. Parmi les nations comme parmi les hommes, il y en a qui sont arrives au sommet de la montagne; il y en a qui sont à moitié de l'ascension; d'autres enfin qui commencent à peine. Les possibilités indiscutables de l'avenir valent bien les gloires du passé et la puissance déjà acquise. Les petits d'aujourd'hui peuvent être les grands de demain.

Lorsqu'il s'agit de corriger les abus qui oppriment les hommes et de préparer leur bonheur futur, nous pouvons bien prendre notre place parmi les nations, nous qui pouvons offrir à tous les déshérités du sort, à tous les naufragés de la vie, une place au soleil, un foyer libre sur l'étendue immense d'un continent où la Providence généreuse a répandu d'une main prodigue tous ses dons et tous ses bienfaits.

Nos plaines sont ouvertes à tous les vents de l'espace; notre territoire est ouvert à tous les courants de la vie, à toutes les migrations des hommes. Avant la fin de la première moitié de ce siècle, l'Amérique Latine est destinée à devenir une constellation de nations grandes et puissantes. C'est en tenant compte de ces faits que nous avons compris notre rôle historique dans cette Conférence. Nous sommes les dépositaires de l'avenir, les gardiens de l'indépendance politique et de la liberté des millions d'hommes qui viendront peupler notre territoire.

On écoute souvent la voix du pessimisme qui condamne l'idéal de la paix universelle comme une illusion dangereuse: la lutte, dit-on, existe partout, la force et la violence sont suprêmes: c'est la loi de la vie. N'écoutons pas ces prophètes de malheur. Justement la supériorité de l'homme consiste en ce qu'il peut se soustraire à la loi de la violence arbitraire. Le jour, où un homme tressaillit pour la première fois devant la douleur d'un autre homme, ce jour-là est commencée l'évolution de la pitié; ce jour-là s'est dessinée à l'horizon l'aurore immortelle de la charité et de la paix parmi les hommes.

Ce sont ces principes-là que la Conférence de la Paix vient de consacrer d'une façon solennelle. Nous devons marcher vers l'idéal sans défaillance, sans compter les obstacles ni les sacrifices.

Pour nous inspirer, pour raffermir notre foi, nous n'avons qu'à suivre l'exemple de ce peuple hospitalier chez qui nous nous réunissons.

Un jour, il s'est trouvé en face de l'océan qui envahissait son territoire; c'était un défi des éléments aux hommes. Les hommes lui ont dit: Place! il nous faut le lit même où tu roules tes flots pour en faire nos champs de labour et de pâturage, pour nos villages et pour nos villes. Et la lutte commença. Une lutte de siècles, transmise de génération en génération comme un héritage redoutable et ennoblissant. Aujourd'hui, en dehors des remparts qui protègent le sol conquis, l'océan secoue sa crinière de vagues et les ouragans grondent; on dirait que c'est un hymne à l'une des plus nobles victoires dont l'humanité puisse s'enorgueillir, après une lutte où nulle souffrance n'a été maudite par la cruauté, où nulle larme n'a été versée dans l'amertume, où l'héroïsme tranquille et vainqueur se dresse devant les hommes comme une bénédiction et comme une promesse. C'est une leçon que tous les conquérants devraient apprendre.

En nous quittant, consignons l'expression de notre gratitude pour le Souverain qui nous a convoqués, pour l'Auguste Reine qui nous a donné sa généreuse hospitalité, pour l'illustre Président des Etats-Unis d'Amérique, et pour tous les hommes éminents de bonne volonté qui ont prêté leur concours précieux à la grande œuvre de rédemption et de justice.

F I N.